

PASS & GO : Prendre le bus gratuitement pendant 1 an !

HORS FRAIS DE DOSSIER DE 20€ ENTRE LES 12 GARES DES COMMUNES DU RESSORT TERRITORIAL

Le Pass & Go c'est l'abonnement Transvilles pour les moins de 25 ans. Il permet de voyager en illimité sur l'ensemble du réseau gratuitement pendant 1 an.

Pour l'obtenir, il faut répondre à deux conditions :

- Avoir moins de 25 ans
- Résider dans l'une des 82 communes du ressort territorial

La demande se fait sur www.transvilles.com à partir du **2 juin** : Il suffit de suivre les instructions et se laisser guider. Faites votre demande le plus vite possible pour être tranquille à la rentrée !

Des frais de dossier de 20€ seront demandés pour l'ensemble de l'année, ils se paient directement sur le site internet.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, nous conseillons vivement de ne pas se déplacer en agence pour éviter les contacts qui ne sont pas indispensables.

Des questions ? Retrouvez toutes les infos juste en dessous et sur <https://www.transvilles.com/passandgo> ou par téléphone en contactant **Allô Transvilles** au **03 27 14 52 52** (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

FOIRE AUX QUESTIONS :

Voici les réponses aux questions les plus fréquentes concernant le Pass & Go :

QUESTIONS	RÉPONSES
Je ne sais pas me connecter / je ne connais plus mon mot de passe	Si vous avez un compte, il suffit de redemander un nouveau mot de passe, un e-mail vous sera envoyé avec un lien pour réinitialiser le mot de passe

Je dois tout remplir, remettre une photo ?	Oui, le dossier est pour la nouvelle saison. Attention les photos snapchat sont interdites
Je ne vais plus à l'école ai-je le droit d'avoir mon Pass & Go ?	Bien sûr, le Pass & Go est accordé à toutes les personnes de - de 25 ans résidant dans l'une des 82 communes du ressort territorial. Lors de votre demande, vous devez choisir « autre » dans l'onglet « commune de votre établissement »
Je n'arrive pas à mettre ma rue / mon adresse	Si vous ne parvenez pas à rentrer votre adresse, il vous suffit de cocher la case « Pas dans cette liste ? Entrez votre adresse ici ».
J'ai déjà une carte, je vais en recevoir une nouvelle ?	Non. Si vous possédez déjà une carte Pass Pass Transvilles, votre abonnement sera envoyé par télédistribution sur celle-ci. Une carte est envoyée au domicile uniquement pour une première demande. Attention, pour toute carte perdue, volée ou détériorée, des frais de 20€ s'appliquent pour la création d'une nouvelle carte.
Je fais comment pour payer les 20€ de frais de dossier ?	Le paiement se fait directement en ligne sur notre site, à la fin de la demande. Le paiement en ligne est entièrement sécurisé.
J'ai le droit de m'en servir seulement pour l'école ?	Non, le Pass & Go est valable en illimité sur l'ensemble du réseau Transvilles 7j/7 pour l'école et les loisirs.
J'habite dans une commune du réseau Transvilles, mais je vais à l'école dans une commune qui n'en fait pas partie, puis-je utiliser le Pass & Go ?	Pour vous déplacer hors du ressort territorial, le Pass & Go ne sera pas accepté. Cependant, si vous avez moins de 25 ans et que vous habitez dans une commune du réseau Transvilles, vous avez droit à l'abonnement et pouvez tout de même l'utiliser au sein du réseau.